

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
04-31-31-02-15

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS**

**OBJET : Caducité de subventions attribuées dans le cadre du Plan quinquennal
d'investissements.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'aménagement du territoire hors Marseille et à la mobilité, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Certains projets, subventionnés par le Département dans le cadre du Plan quinquennal d'investissements ont été réalisés pour des coûts inférieurs aux montants prévisionnels contractualisés. Ces opérations étaient sous maîtrise d'ouvrage, initialement de la Communauté Urbaine Marseille-Provence-Métropole (MPM) puis de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou de RFF devenu SNCF Réseau.

Les bénéficiaires ayant renoncé au versement des reliquats, il convient de prononcer la caducité des subventions suivantes pour un total de 2 790 726,06 euros :

- solde de 2 540 613,63 euros sur une subvention de 20 000 000 euros, attribuée à MPM par la délibération n°220 du 16 décembre 2011 pour la création d'un Bus à Haut Niveau de Service Château-Gombert - Saint-Jérôme,
- solde de 102 100,84 euros sur une subvention de 972 127 euros, attribuée à MPM par la délibération n°146 du 29 octobre 2012 pour la réalisation du pôle d'échanges multimodal de la Barasse à Marseille,
- solde de 146 574,96 euros sur une subvention de 275 000 euros, attribuée à MPM par la délibération n°180 du 18 juillet 2014 pour la réalisation d'une étude de faisabilité des extensions du réseau de tramway vers le nord et le sud de Marseille,
- solde de 1 436,63 euros sur une subvention de 35 010 euros, attribuée à RFF, aujourd'hui SNCF Réseau, par la délibération n°151 du 12 avril 2013, pour la réalisation d'une étude de prolongement du souterrain de la gare de Pas-des-Lanciers sur les communes de Marignane et Saint-Victoret.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

